

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-35

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant, ou sans montant maximum, doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièce jointe :

- Marchés concernés par la délégation de pouvoir.

Fait à Tours, le 7 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

11 JUIN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUIN 2018

Conseil d'administration du 4 juin 2018

Accord-cadre achat d'ouvrages :

L'accord-cadre a pour objet la fourniture d'ouvrages imprimés français et étrangers neufs pour le compte de tous les UFR et Services de l'Université de Tours et leur livraison sur tous les sites, y compris les sites géographiquement extérieurs à Tours (Fondettes, Chinon, Blois (41) etc...).

Les prestations sont décomposées en huit (8) lots, chaque lot étant traité par accord-cadre séparé

Fourniture d'ouvrages imprimés français et étrangers pour l'Université de Tours

Désignation du lot	Montants indicatifs 2014-2018 ou estimation pour les nouveaux lots
<u>Lot n° 1</u> : ouvrages en français et édités dans les pays francophones à dominante juridique, économique et de gestion	455 000€
<u>Lot n° 2</u> : ouvrages en français et édités dans les pays francophones à dominante littéraire et sciences humaines	461 000 €
<u>Lot n° 3</u> : ouvrages en français et édités dans les pays francophones à dominante scientifique, technique et médicale	275 000 €
<u>Lot n° 4</u> : bandes dessinées en français et éditées dans les pays francophones	28 000 € (estimation)
<u>Lot n° 5</u> : ouvrages en anglais et édités dans les pays anglophones toutes disciplines confondues	210 000 €
<u>Lot n° 6</u> : ouvrages en italien et édités en Italie toutes disciplines confondues	13 000 € (estimation)
<u>Lot n° 7</u> : ouvrages en espagnol et portugais et édités dans les pays pratiquant ces langues toutes disciplines confondues	13 000 € (estimation)
<u>Lot n° 8</u> : ouvrages en allemand et autres langues d'Europe non concernés par les lots précédents toutes disciplines confondues	24 000 €

Tous les lots sont des accords-cadres à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum

Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de prestations associés pour la période 2019-2020 :

L' accord-cadre a pour objet de confier au titulaire la réalisation des prestations d'acheminement et de fourniture d'électricité, ainsi que des services associés pour le compte de l'Université de Tours.

Les prestations sont décomposées en 2 lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire :

Lot n° 1 : Fourniture et acheminement d'électricité des sites Haute Tension
(Soit environ 11 sites et 11,4GWh de consommation annuelle)

Lot n° 2 : Fourniture et acheminement d'électricité des sites Basse Tension
(Soit environ 17 sites et 1,6GWh de consommation annuelle)

Il s'agit de contrats dit « contrat unique (CU) » regroupant la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation des réseaux.

Montants estimatif annuels :

Désignation du lot	Montants Annuel Estimatif
Lot n° 1 : Fourniture et acheminement d'électricité des sites Haute Tension	1 280 000 € TTC
Lot n° 2 : Fourniture et acheminement d'électricité des sites Basse Tension	265 000 € TTC

Les 2 accords-cadres sont conclus sans montant minimum ni maximum.

Accord-cadre pour la collecte et le traitement des déchets Biologiques et Chimiques :

L'accord-cadre a pour objet la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets biologiques et chimiques pour les laboratoires de recherche et les services d'enseignement de l'Université de Tours pour la période 2018- 2022.

Les prestations sont décomposées en 2 lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, à savoir :

Désignation du lot	Montants estimatifs pour la période 2018-2022
<u>Lot n° 1</u> : Collecte, Transport, traitement et élimination des déchets biologiques	160 000 € HT
<u>Lot n° 2</u> : Collecte, Transport, traitement et élimination des déchets chimiques	140 000 € HT

Les 2 accords-cadres sont conclus sans montant minimum ni maximum.

Accord-cadre pour la fourniture de vidéoprojecteurs pour la période 2018-2022 :

L' accord-cadre a pour objet la fourniture, la livraison et le service après-vente d'appareils de vidéoprojection et de lampes de remplacement pour la période 2018-2022, dont les caractéristiques techniques figurent en annexe, ceci pour le compte de l'ensemble des UFR, Ecoles, Instituts et Services composant l'Université de Tours, y compris sur les sites géographiquement extérieurs à Tours (Fondettes, Chinon, Blois (41), etc ...).

Les prestations font l'objet de 4 lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, à savoir:

- ✉ vidéoprojecteur portable et ultraportable pour une utilisation fixe ou nomade
- ✉ vidéoprojecteur fixe pour une salle de moins de 70 personnes
- ✉ vidéoprojecteur fixe pour amphithéâtre
- ✉ vidéoprojecteur fixe à ultra courte focale avec système TBI Optionnel

Montants estimatif annuels :

Désignation du lot	Montants Estimatif pour la période 2018-2022
<u>Lot n° 1</u> : vidéoprojecteur portable et ultraportable pour une utilisation fixe ou nomade	35 000 € HT
<u>Lot n° 2</u> : vidéoprojecteur fixe pour une salle de moins de 70 personnes	140 000 € HT
<u>Lot n° 3</u> : vidéoprojecteur fixe pour amphithéâtre	25 000 € HT
<u>Lot n° 4</u> : vidéoprojecteur fixe à ultra courte focale avec système TBI Optionnel	70 000 € HT

Les 2 accords-cadres sont conclus sans montant minimum ni maximum.

Accord-cadre pour la prestation de services d'agences de voyages

Le présent accord-cadre a pour objet la prestation de services d'agence de voyages et services associés pour les personnes dont les frais de déplacement sont pris en charge par l'université de Tours (personnels, étudiants, invités, intervenants extérieurs, ...) pour la période 2018-2022.

Les prestations concernent principalement la délivrance des titres de transport et des hébergements en France et à l'étranger.

Elles couvrent également des prestations accessoires pour les déplacements individuels : abonnement, location de véhicules, assurances voyages, assistance aux voyageurs, taxi, etc., ainsi que tous les frais ancillaires attachés au voyage de l'agent dans le cadre professionnel.

Font partie intégrante du périmètre du présent accord-cadre toutes les destinations du monde sans exception.

La délivrance des visas ne se trouve pas dans le périmètre du présent accord-cadre. Toutefois, de manière exceptionnelle, il pourra être demandé au prestataire de délivrer un visa dans le cas où un voyageur de l'université souhaiterait faire appel à lui pour cette prestation.

Le présent accord-cadre s'applique à tous les services et composantes de l'université de Tours, y compris les sites géographiquement extérieurs à Tours (Fondettes, Chinon, Blois (41), etc...).

Les prestations d'émission de titres de transport pour les transports collectifs urbains sont exclues du présent accord-cadre.

L'Administration se réserve la possibilité de conclure avec le Titulaire un ou des marchés subséquents au présent accord-cadre, notamment concernant des prestations accessoires non associées à un titre de transport.

Les prestations, objet du présent accord-cadre sont réparties en deux lots :

- **Lot n° 1 : voyages individuels (de 1 à 9 personnes)**
- **Lot n° 2 : voyages de groupe (à partir de 10 personnes)**

Les 2 accords-cadres sont conclus sans montant minimum ni maximum.